

Séance ordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2022 à 19 h 30



PAUL GERMAIN

pgermain@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6239



JOEY LECKMAN

District 1 : Secteurs Bon Air,
Canadiana et Domaine
Laurentien
jleckman@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6301



PIER-LUC LAURIN

District 2 : Secteurs Les
Clos-Prévostois
plaurin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6302



MICHEL MORIN

District 3 : Secteurs des
Pins, Mozart et des
Patriarches
mmorin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6303



MICHÈLE GUAY

District 4 : Secteurs historique
et PSL
mguay@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6304



SARA DUPRAS

District 5 : Secteurs
des Chansonniers, Brosseau
et Joseph
sdupras@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6305



PIERRE DAIGNEAULT

District 6 : Secteurs des
Lacs Écho, René et Renaud
pdaigneault@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6306

1.3 Suivi des dossiers de la MRC de La Rivière-du-Nord et des divers organismes



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

1.5 Adoption des procès-verbaux depuis la dernière séance ordinaire

Procès-verbaux à adopter

- Séance ordinaire du 14 novembre 2022; et
- Assemblée de consultation publique du 5 décembre 2022.

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des affaires financières

2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 12 décembre 2022

Déboursés	
Numéro des chèques	Total des déboursés
59063 à 59310	3 505 399,43 \$

Engagements	
Numéro des bons de commande	Total des engagements
65926 à 66141	433 437,43 \$



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion règlementaire

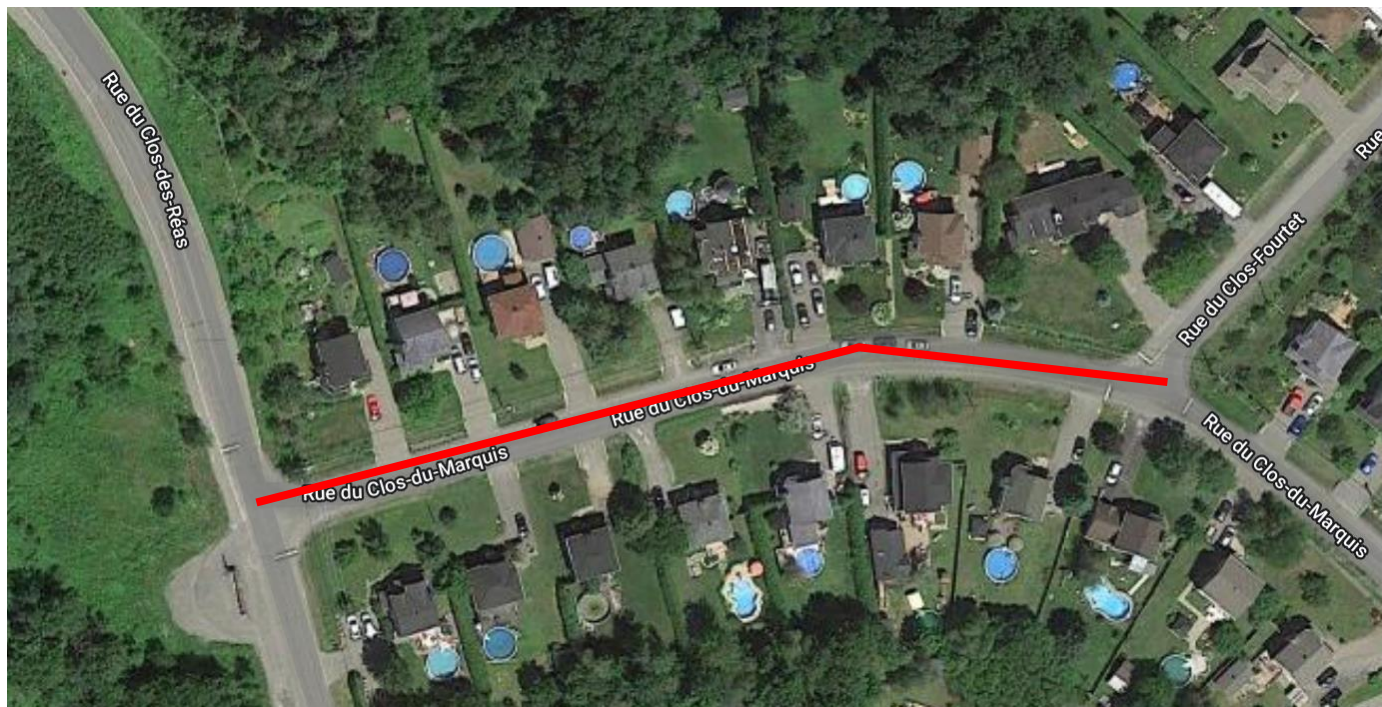
3.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 356-2 abrogeant le règlement 356 visant à instaurer un système de contrôle et de fréquence de vidange des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité de Prévost

Le règlement 356 sera abrogé puisque l'objet de ce règlement est réglementé par un règlement provincial, soit le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, RLRQ, c. Q 2, r. 22.

Gestion règlementaire

3.2 Adoption – Règlement SQ-900-2022-01 amendant le règlement SQ-900-2022 Stationnement et circulation (Ajout d'une interdiction de stationnement sur la rue Clos-du-Marquis et modifications aux stationnements municipaux)

Interdiction prévue : Sur la rue Clos-du-Marquis, en période scolaire, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h, du côté pair et impair, entre les rues du Clos-des-Réas et du Clos-Fourtet

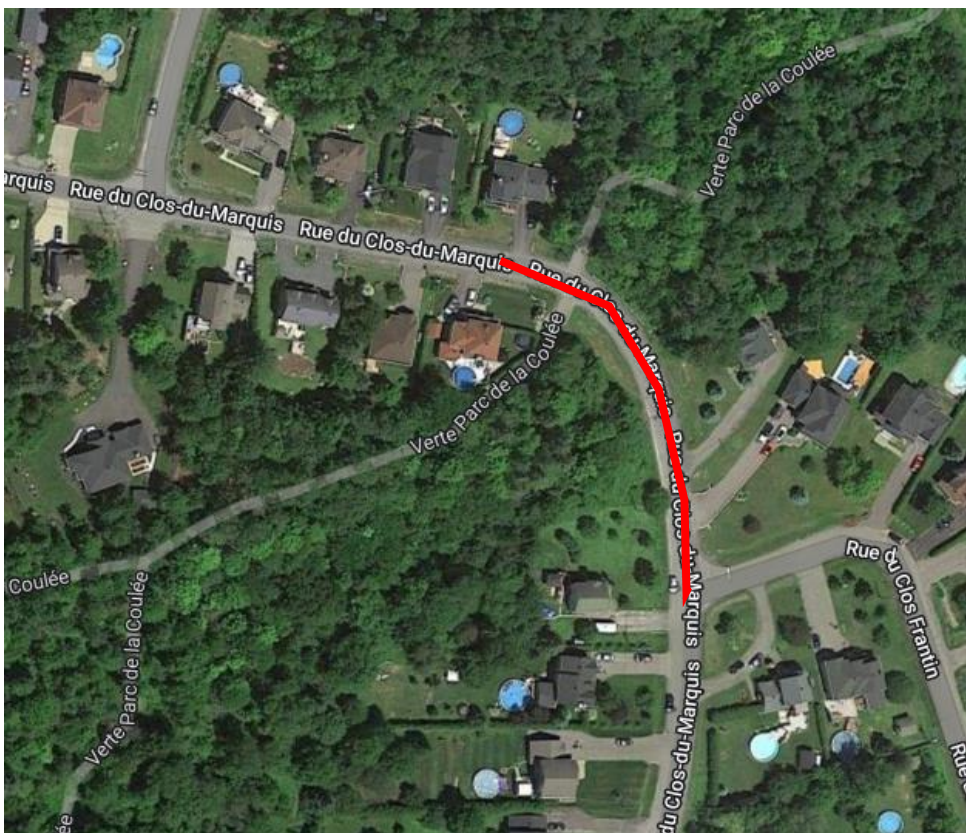


Gestion règlementaire

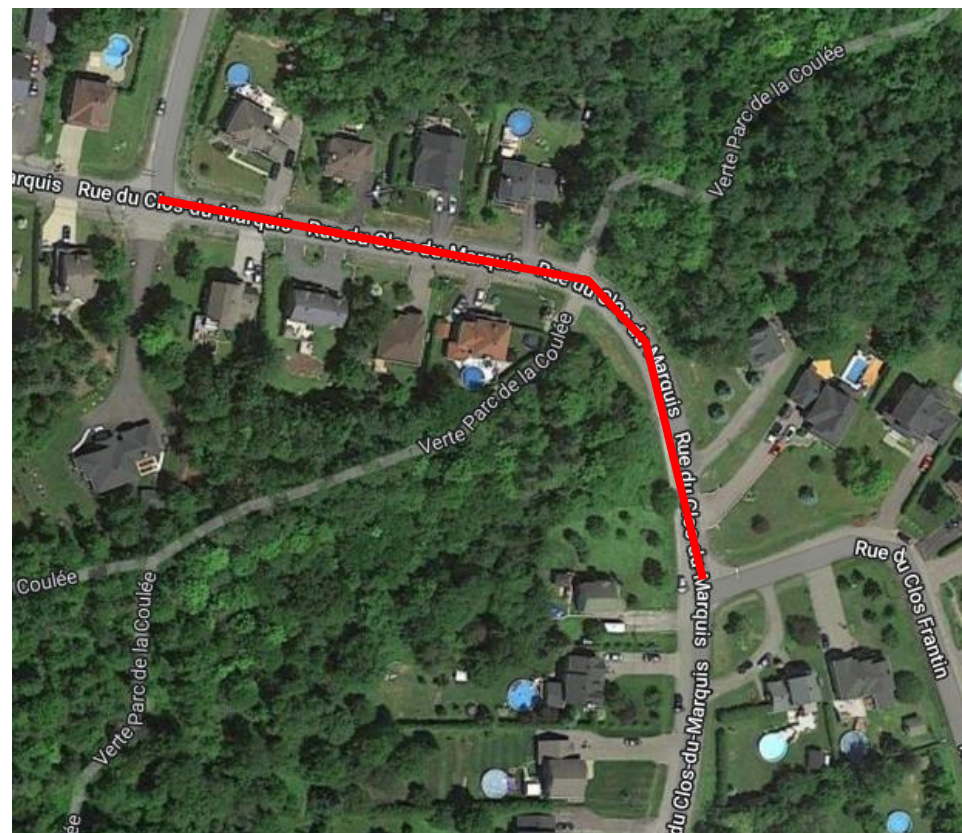
3.2 Adoption – Règlement SQ-900-2022-01 amendant le règlement SQ-900-2022 Stationnement et circulation (Ajout d’une interdiction de stationnement sur la rue Clos-du-Marquis et modifications aux stationnements municipaux)

Modifier l’interdiction de stationnement sur la rue du Clos-du-Marquis, près de l’intersection avec un sentier du Parc de la Coulée

Avant la modification



Après la modification



Gestion règlementaire

3.2 Adoption – Règlement SQ-900-2022-01 amendant le règlement SQ-900-2022 Stationnement et circulation (Ajout d’une interdiction de stationnement sur la rue Clos-du-Marquis et modifications aux stationnements municipaux)

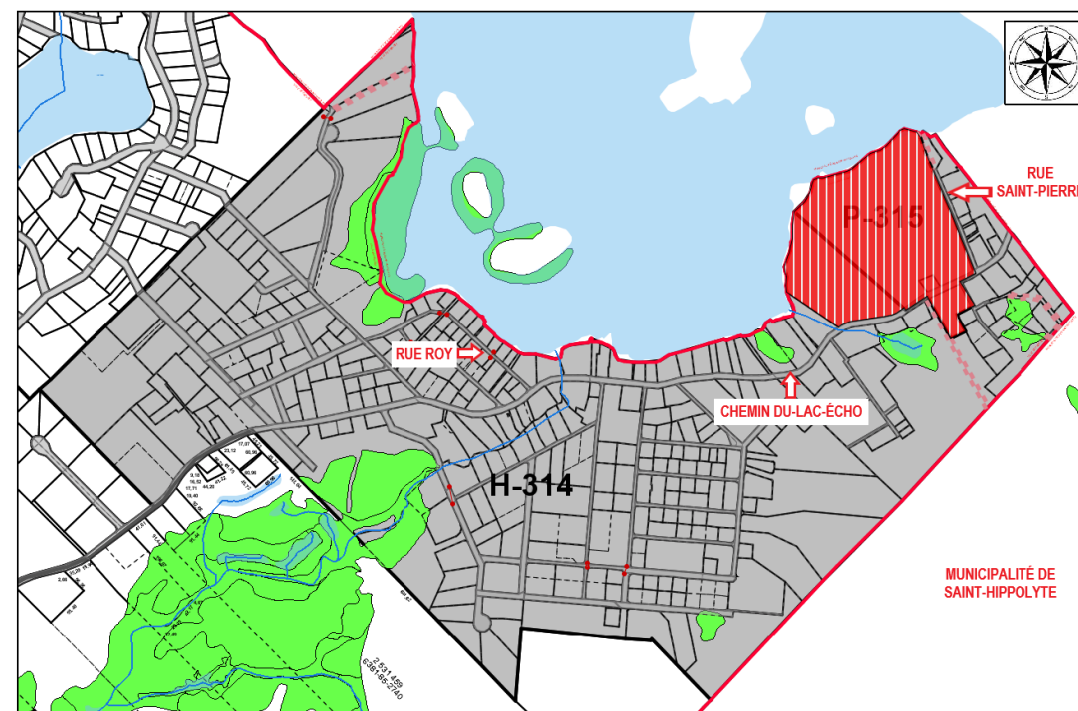
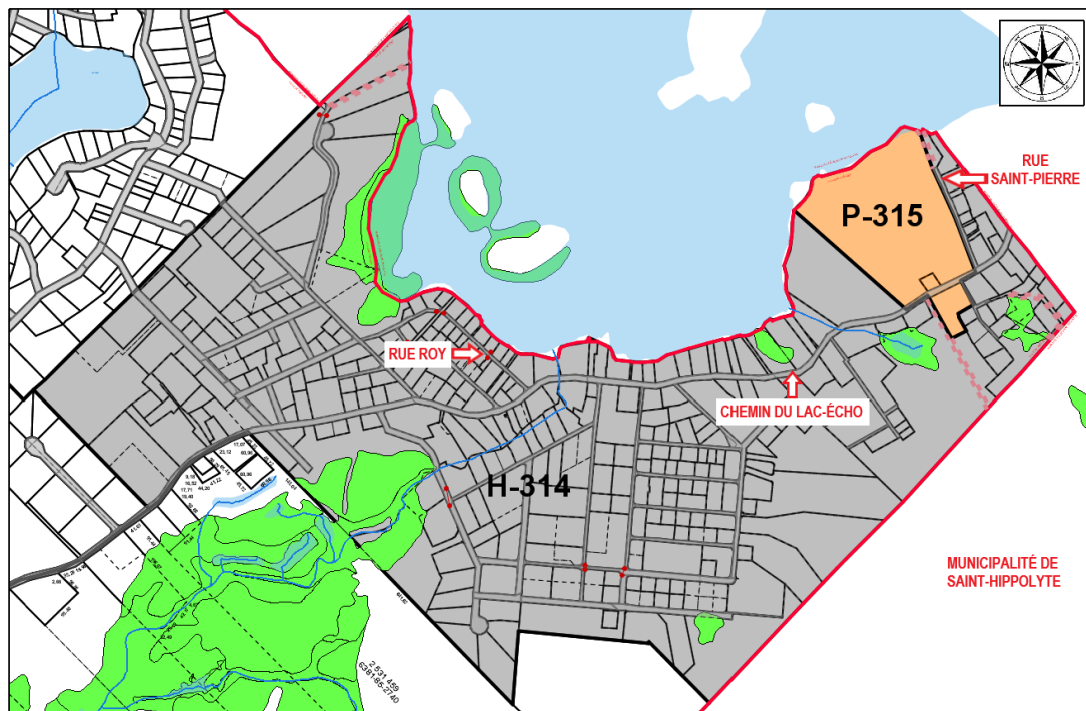
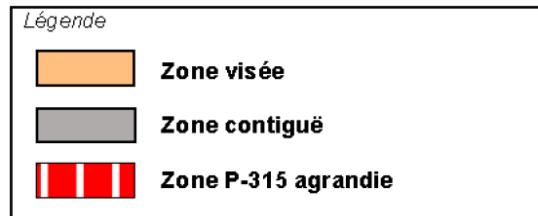
Règlement actuellement en vigueur	Modifications
Le stationnement dans les stationnements municipaux est interdit entre 23 h et 7 h.	Le stationnement dans les stationnements municipaux sera interdit entre 23 h et 5 h.
<p>Le stationnement est permis 24 heures sur 24 dans les stationnements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • P2 – Stationnement Terrain de baseball du Domaine • P3 – Stationnement Terrain soccer (Clos-Prévostois) • P4 – Stationnement Parc du Clos-Fourtet • P5 – Stationnement Frangins • P7 – Stationnement Hôtel de ville, caserne d’incendie et garage municipal • P12 – Stationnement Parc Val-des-Monts • P17 – Stationnement du Faubourg (Section 24 heures) 	<p>Le stationnement sera permis 24 heures sur 24 dans les stationnements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • P5 – Stationnement Frangins • P7 – Stationnement Hôtel de ville, caserne d’incendie et garage municipal

Gestion règlementaire

3.3 Adoption – Second projet de règlement numéro 601-85 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'agrandir la zone P-315, à même une partie de la zone H-314, tous les usages institutionnels et publics autorisés y seront conservés

Zone visée : P-315

Zones contiguës : H-314, Municipalité de Saint-Hippolyte



Gestion règlementaire

3.4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 816 Taxation 2023

Le règlement 816 a pour but d'établir la taxation pour l'année 2023.

Gestion règlementaire

3.5 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 817 Tarification 2023

Le règlement 817 a pour but d'établir la tarification des différents services municipaux pour l'année 2023.

Gestion règlementaire

3.6 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 818 décrétant des dépenses en immobilisations pour l'acquisition d'immeubles et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin

Le règlement 818 a pour but d'autoriser un emprunt de quatre millions de dollars pour des dépenses en immobilisations dans le but d'acquérir tout immeuble ou partie d'immeuble pouvant servir à des fins municipales.

Montant de l'emprunt : 4 000 000 \$

Durée de l'emprunt : 40 ans

Type parapluie

Gestion règlementaire

3.7 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 819 de type parapluie pourvoyant aux honoraires professionnels pour la planification et la réalisation de projets pour le développement, la réhabilitation, la reconstruction et le réaménagement des actifs de la Ville de Prévost et prévoyant pour en payer le coût, un emprunt nécessaire à cette fin

Le règlement 819 a pour objet d'autoriser un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la planification et la réalisation de projets pour le développement, la réhabilitation, la reconstruction et le réaménagement des actifs de la Ville de Prévost.

Montant de l'emprunt : 1 000 000 \$

Durée de l'emprunt : 15 ans

Type parapluie



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

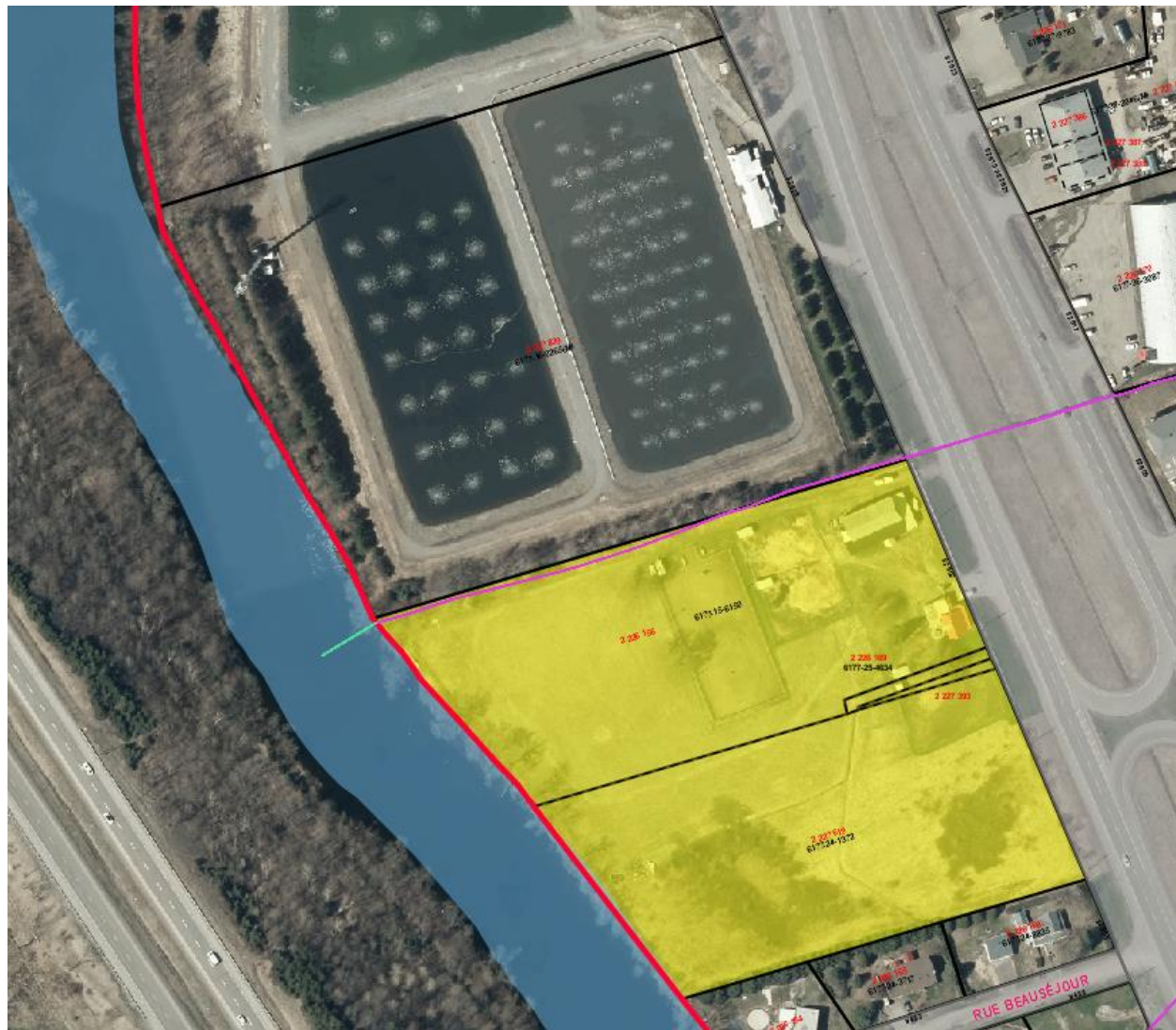
Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des affaires juridiques

4.2 Avis de radiation du droit de préemption sur les lots 2 226 156, 2 226 169, 2 227 619 et 2 227 393 du cadastre du Québec





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

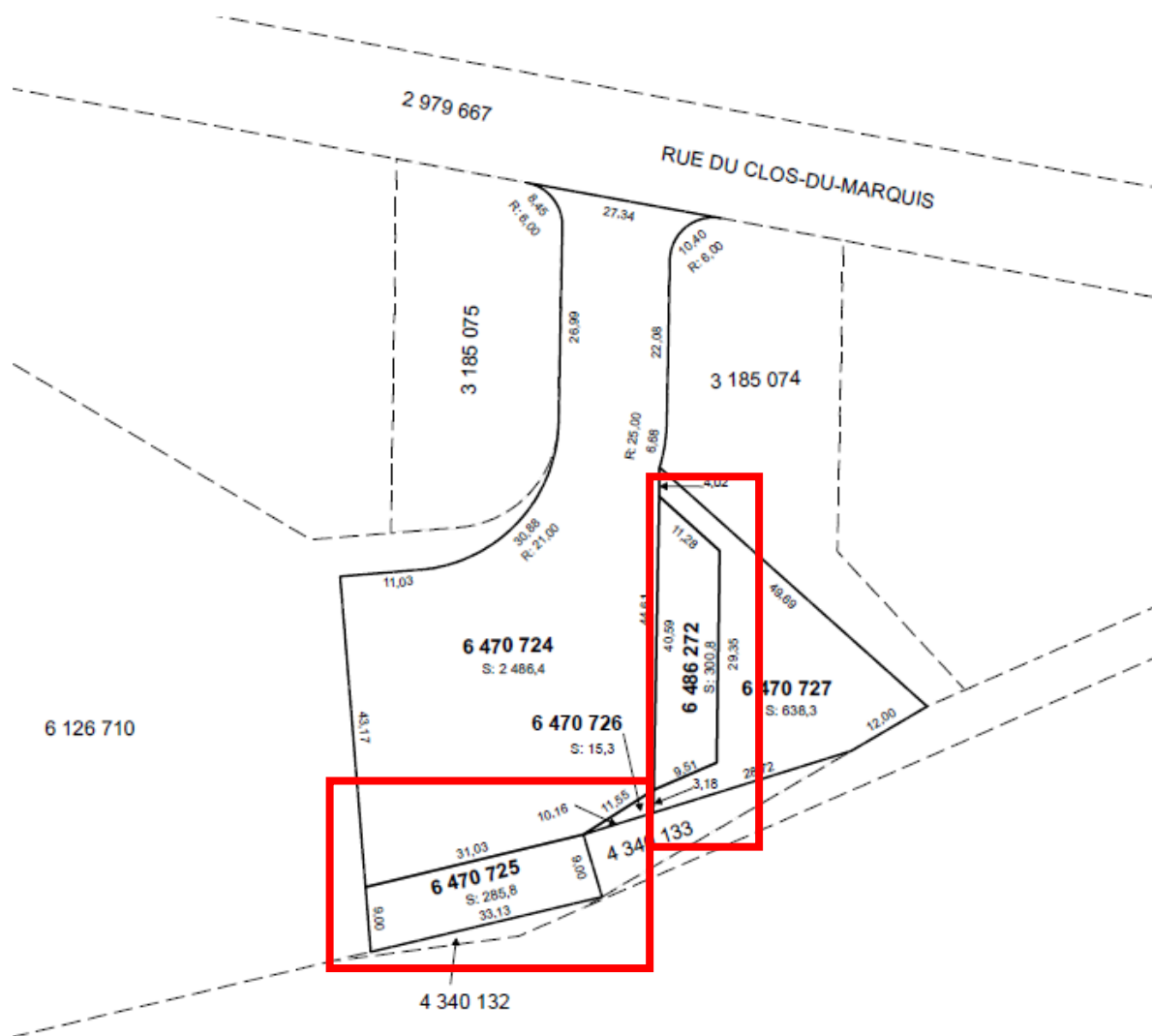
Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des affaires juridiques

4.6 Autorisation de signature – Échange de parties de lots – Parc de la Coulée





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des contrats

5.1 Fourniture d'enrobés bitumineux - Demande de prix TP-DP-2022-73 - Octroi de contrat

	Fournisseurs	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Pavage Maska inc.	31 500,00 \$	36 217,13 \$
2	9196-9311 Québec inc. (Asphaltec)	47 450,00 \$	54 555,64 \$

Gestion des contrats

5.2 Analyse d'eau potable et usée - Demande de prix TP-GRÉ-2022-75 - Octroi de contrat

Fournisseur		Montant sans taxes (Corrigé)	Montant avec taxes (Corrigé)
1	H2Lab	26 199,25 \$	30 122,59 \$

Gestion des contrats

5.3 Acquisition d'un camion 6 roues - Demande de prix TP-DP-2022-85 - Octroi de contrat

	Fournisseurs	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Les Ventes Ford Brunelle Ltée	100 125,00 \$	115 118,71 \$
2	Laquerre Ford	119 795,00 \$	137 734,30 \$
3	Carle Ford inc.	122 000,00 \$	140 269,50 \$



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

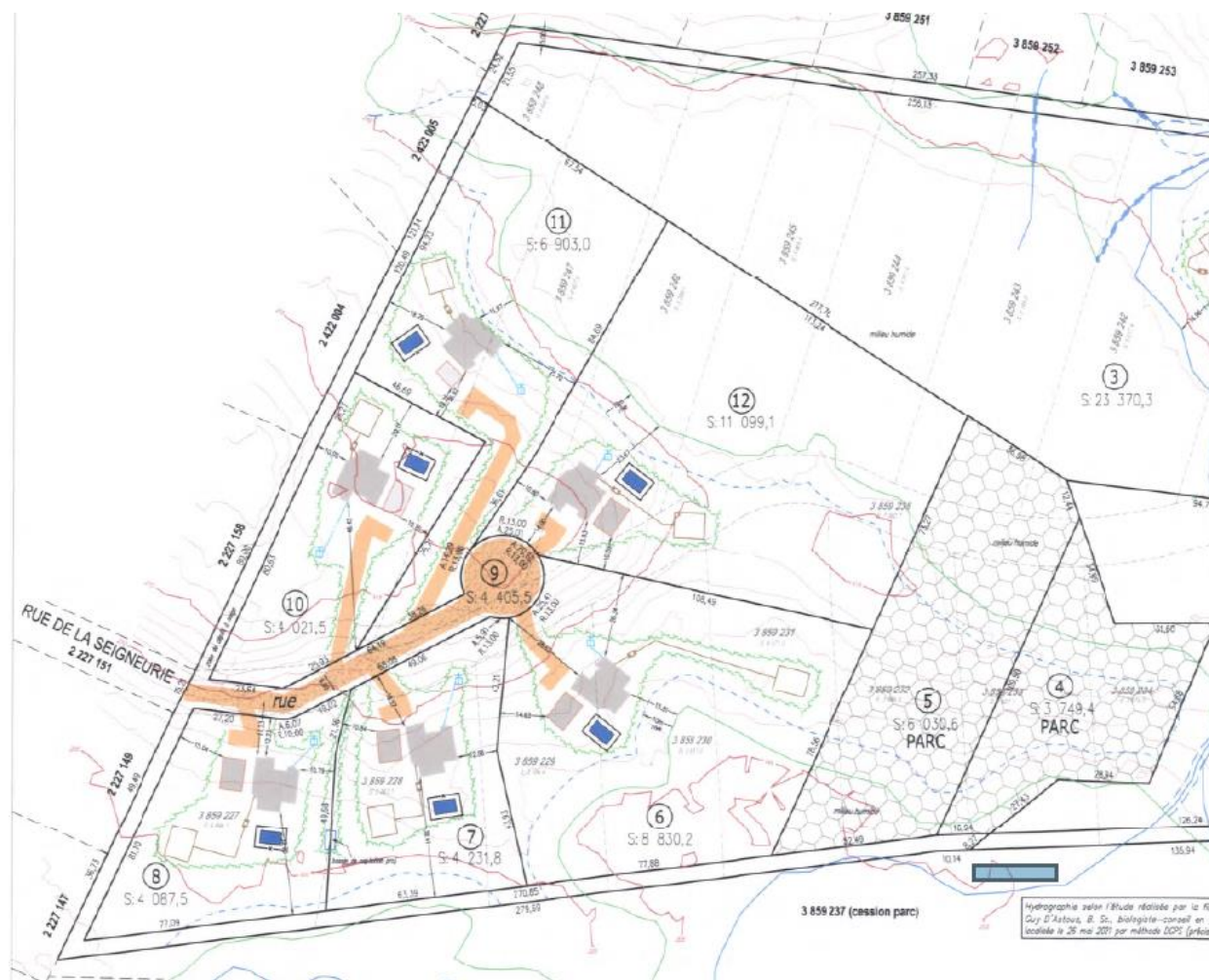
Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

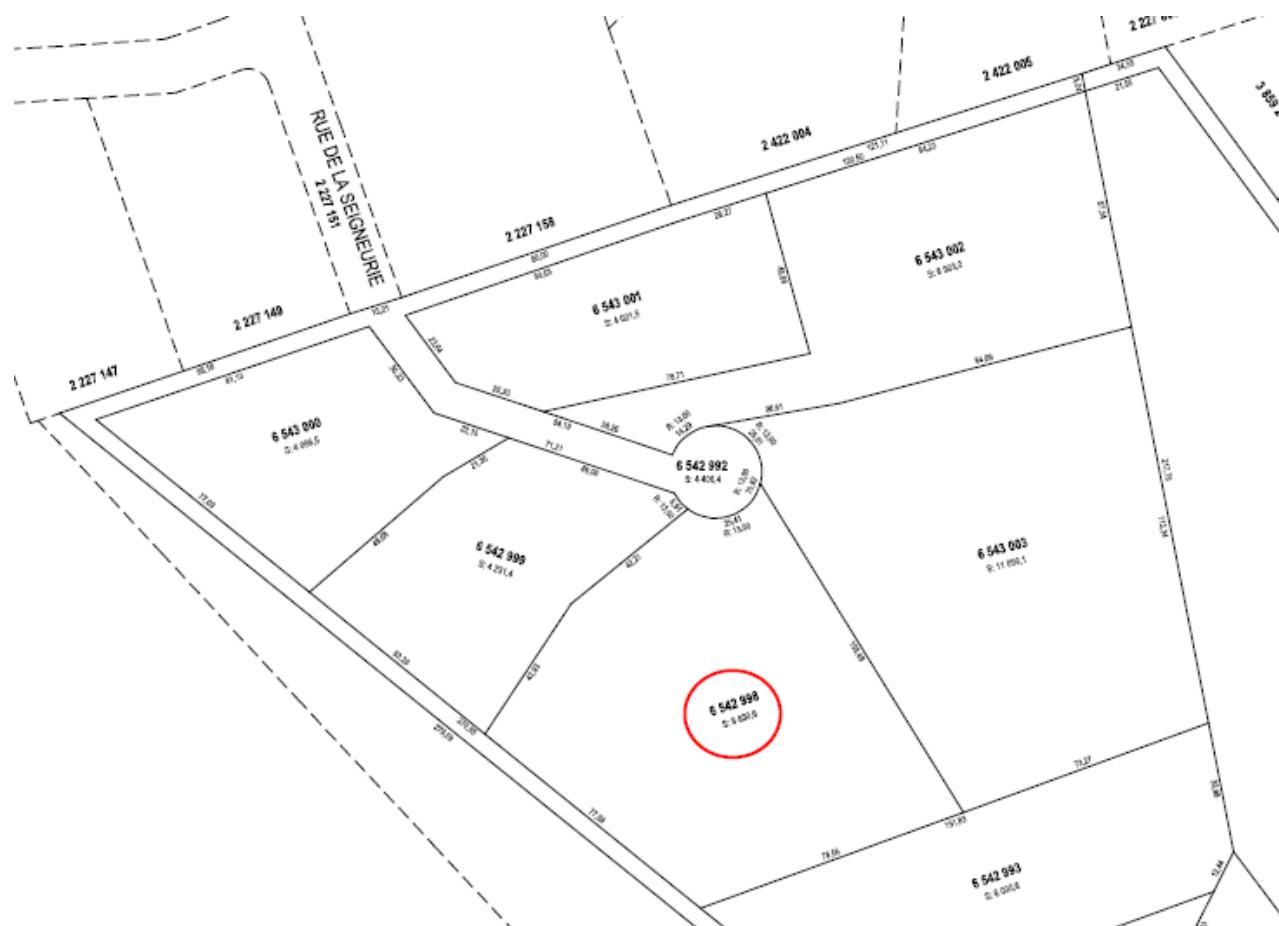
Gestion de l'urbanisme

10.2 Demande de PIA numéro 2022-0052 visant un projet intégré d'habitation Phase 1 - Rue de la Seigneurie - Propriété sise sur la rue de la Seigneurie (Lots 3 859 227 à 3 859 233, 3 859 238, 3 859 242 à 3 859 248 du cadastre du Québec) / Seconde analyse



Gestion de l'urbanisme

10.3 Demande de dérogation mineure numéro DM-2022-0056 visant l'implantation d'un garage privé et d'une piscine sur un lot individuel (privatif) - Lot vacant projeté situé sur la rue de la Seigneurie (Projet intégré d'habitation localisé en dehors du périmètre d'urbanisation) (Lot projeté 6 542 998 du cadastre du Québec) (Lot vacant projeté situé au sud du 967, rue de la Seigneurie)



Gestion de l'urbanisme

10.5 Demande de dérogation mineure numéro DM-2022-0058 visant l'implantation d'un garage privé et d'une piscine sur un lot individuel (privatif) – Lot vacant projeté situé sur la rue de la Seigneurie (Projet intégré d'habitation localisé en dehors du périmètre d'urbanisation) (Lot projeté 6 543 000 du cadastre du Québec) (Lot vacant projeté situé au sud du 967, rue de la Seigneurie)



Gestion de l'urbanisme

10.6 Demande de dérogation mineure numéro DM-2022-0060 visant l'implantation d'un garage privé et d'une piscine sur un lot individuel (privatif) - Lot vacant projeté situé sur la rue de la Seigneurie (Projet intégré d'habitation localisé en dehors du périmètre d'urbanisation) (Lot projeté 6 543 002 du cadastre du Québec) (Lot vacant projeté situé au sud du 967, rue de la Seigneurie)



Gestion de l'urbanisme

10.7 Demande de dérogation mineure numéro DM-2022-0061 visant l'implantation d'un garage privé et d'une piscine sur un lot individuel (privatif) - Lot vacant projeté situé sur la rue de la Seigneurie (Projet intégré d'habitation localisé en dehors du périmètre d'urbanisation) (Lot projeté 6 543 003 du cadastre du Québec) (Lot vacant projeté situé au sud du 967, rue de la Seigneurie)



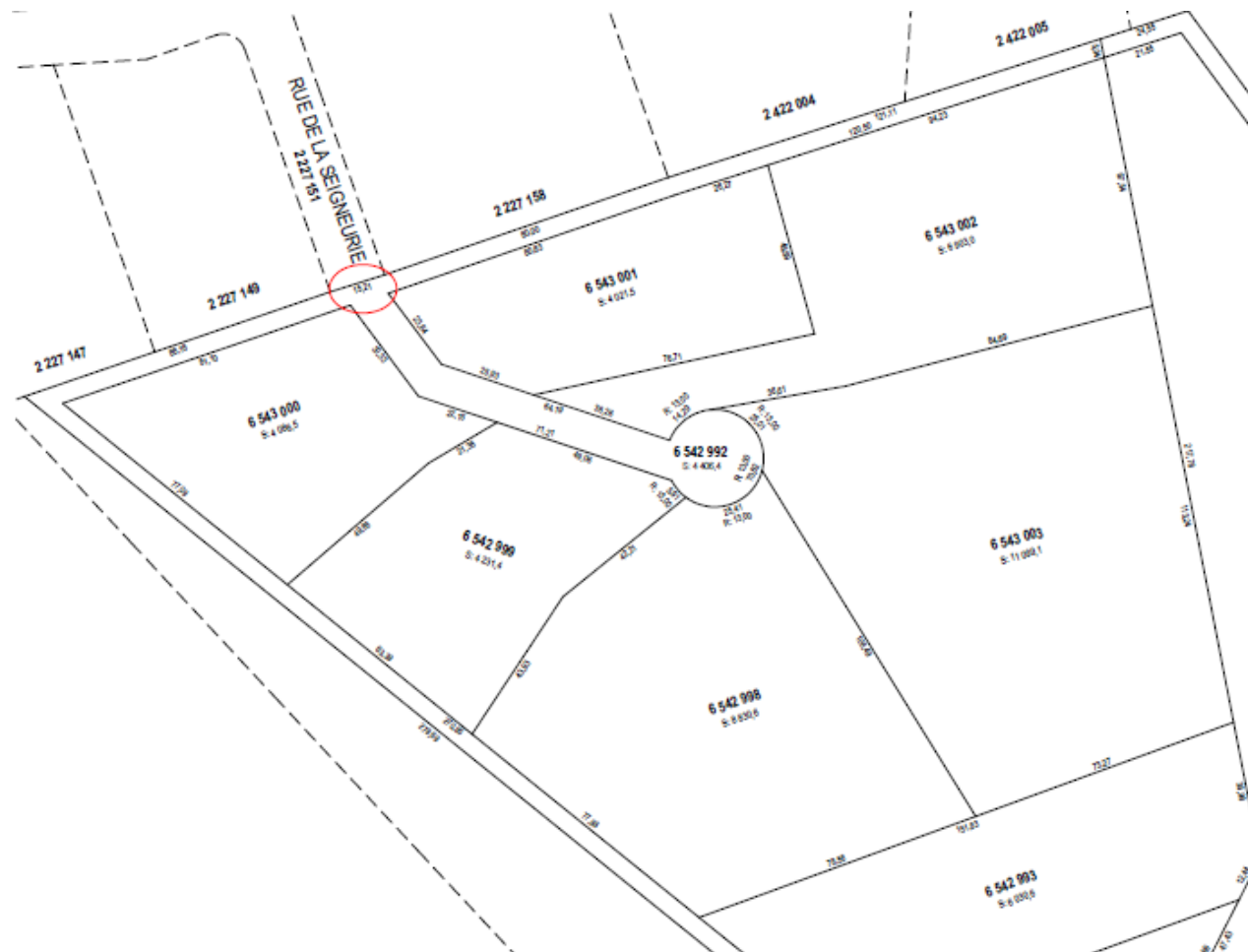
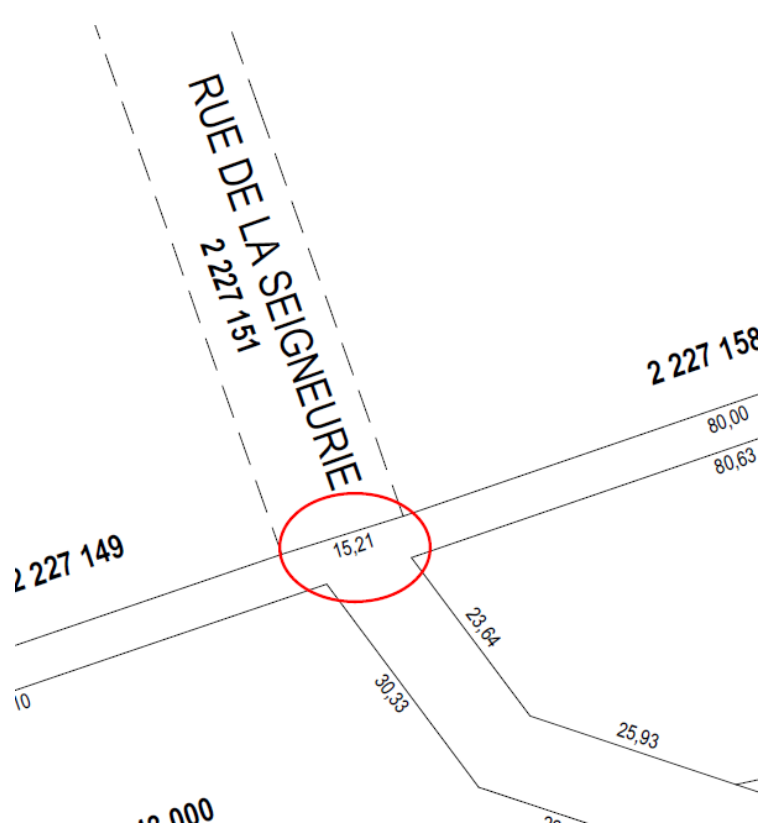
Gestion de l'urbanisme

10.8 Demande de dérogation mineure numéro DM-2022-0059 visant la largeur du lot, l'implantation d'un garage privé et d'une piscine sur un lot individuel (privatif) – Lot vacant projeté situé sur la rue de la Seigneurie (Projet intégré d'habitation localisé en dehors du périmètre d'urbanisation) (Lot projeté 6 543 001 du cadastre du Québec) (Lot vacant projeté situé au sud du 967, rue de la Seigneurie)



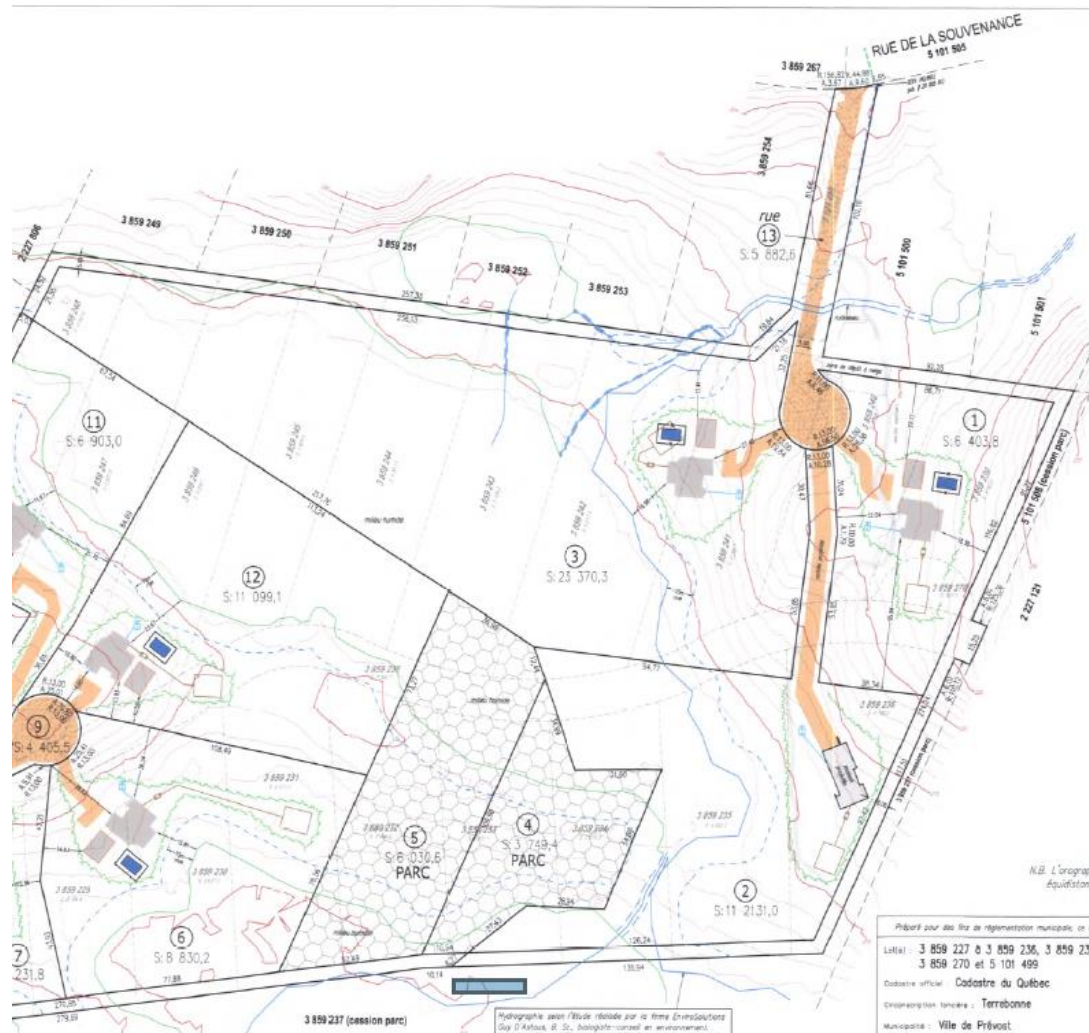
Gestion de l'urbanisme

10.9 Demande de dérogation mineure numéro DM-2022-0062 visant la largeur à la rue (longueur de façade du lot) du lot d'accueil du projet intégré d'habitation Phase 1 - Rue de la Seigneurie - Propriété sise sur la rue de la Seigneurie (Lot projeté 6 542 992 du cadastre du Québec) (Lot vacant projeté situé à l'ouest du 967, rue de la Seigneurie)



Gestion de l'urbanisme

10.10 Demande de PIA numéro 2022-0051 visant un projet intégré d'habitation Phase 2 - Rue de la Souvenance - Propriété sise sur la rue de la Souvenance (Lots 3 859 234 à 3 859 236, 3 859 238 à 3 859 248, 5 101 499 et 3 859 270 du cadastre du Québec) / Seconde analyse



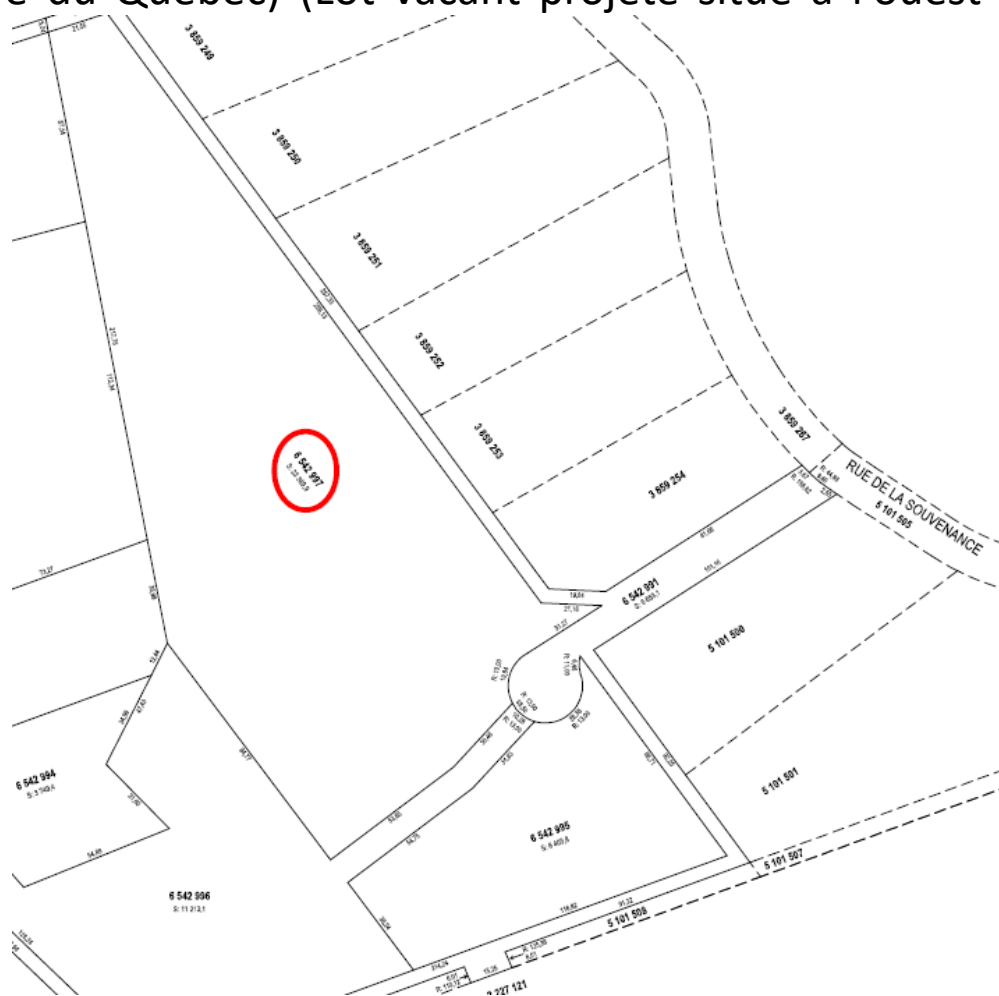
Gestion de l'urbanisme

10.11 Demande de dérogation mineure numéro DM-2022-0053 visant l'implantation d'un garage privé et d'une piscine sur un lot individuel (privatif) - Lot vacant projeté situé sur la rue de la Souvenance (Projet intégré d'habitation localisé en dehors du périmètre d'urbanisation) (Lot projeté 6 542 995 du cadastre du Québec) (Lot vacant projeté situé à l'ouest du 855, rue de la Souvenance)



Gestion de l'urbanisme

10.12 Demande de dérogation mineure numéro DM-2022-0055 visant l'implantation d'un garage privé et d'une piscine sur un lot individuel (privatif) - Lot vacant projeté situé sur la rue de la Souvenance (Projet intégré d'habitation localisé en dehors du périmètre d'urbanisation) (Lot projeté 6 542 997 du cadastre du Québec) (Lot vacant projeté situé à l'ouest du 855, rue de la Souvenance)



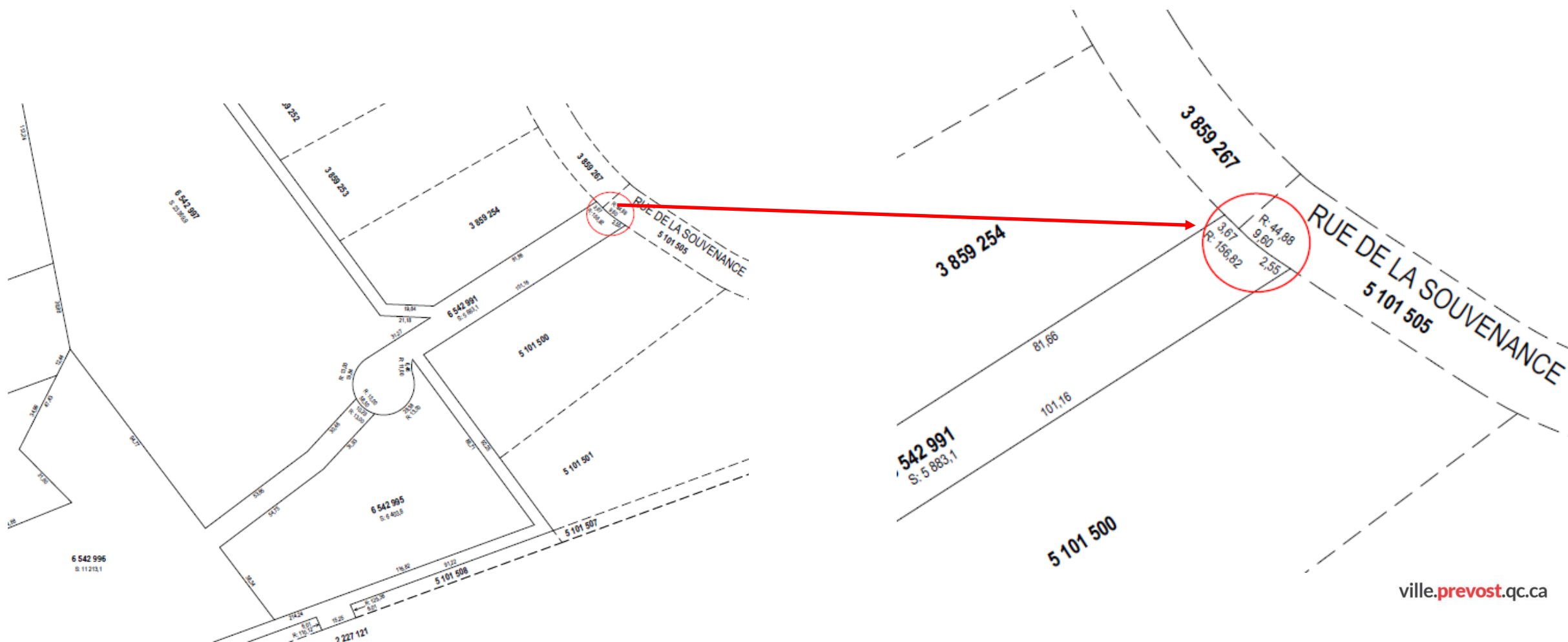
Gestion de l'urbanisme

10.13 Demande de dérogation mineure numéro DM-2022-0054 visant la largeur du lot, l'implantation d'un garage privé et d'une piscine sur un lot individuel (privatif) - Lot vacant projeté situé sur la rue de la Souvenance (Projet intégré d'habitation localisé en dehors du périmètre d'urbanisation) (Lot projeté 6 542 996 du cadastre du Québec) (Lot vacant projeté situé à l'ouest du 855, rue de la Souvenance)



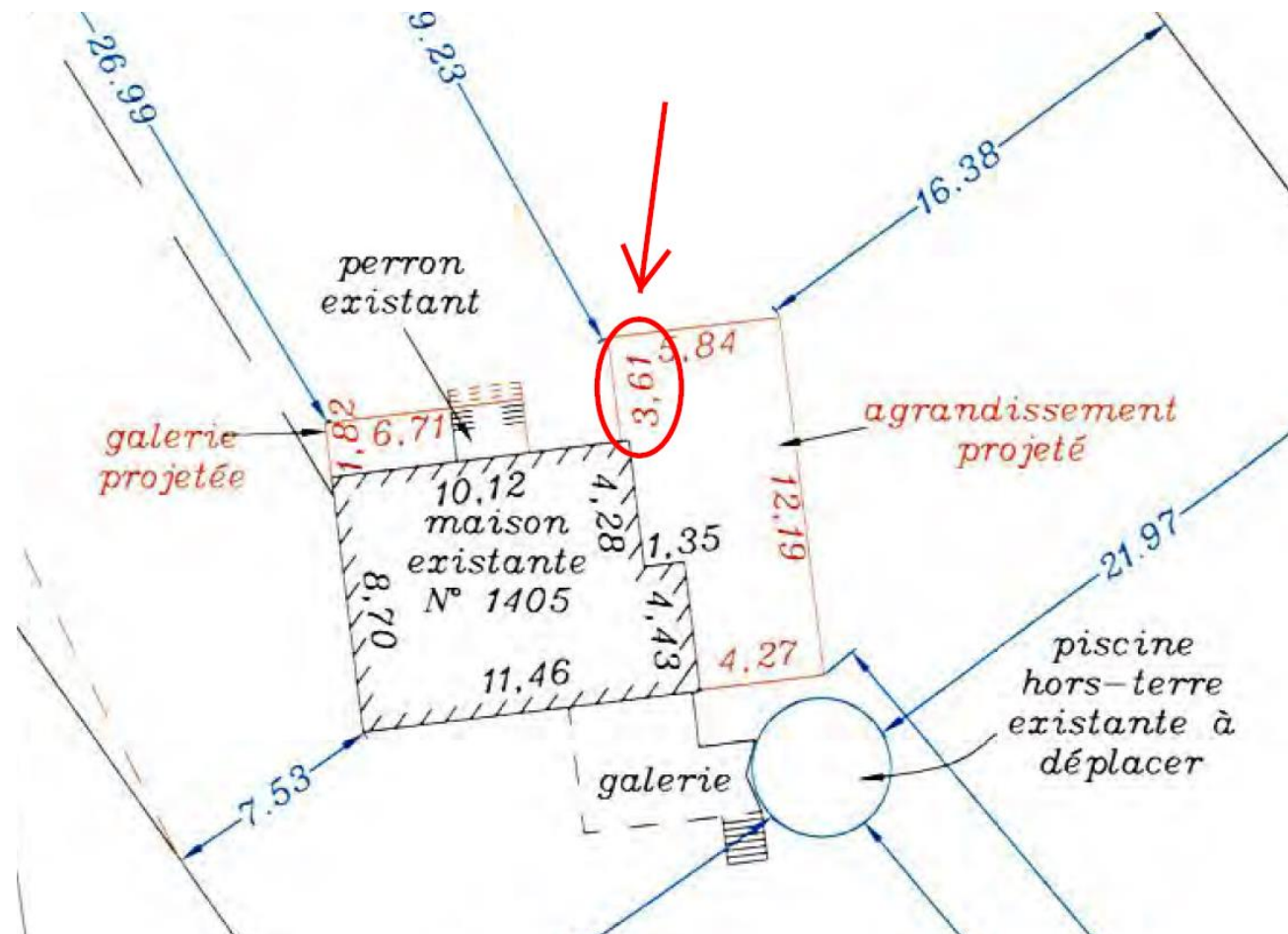
Gestion de l'urbanisme

10.14 Demande de dérogation mineure numéro DM-2022-0064 visant la largeur à la rue (longueur de façade du lot) du lot d'accueil du projet intégré d'habitation Phase 2 - Rue de la Souvenance - Propriété sise sur la rue de la Souvenance (Lot projeté 6 542 991 du cadastre du Québec) (Lot vacant projeté situé au sud du 855, rue de la Souvenance)



Gestion de l'urbanisme

10.15 Demande de dérogation mineure numéro DM-2022-0075 visant l'implantation d'un garage privé attenant dépassant le plan de façade avant de l'habitation (garage privé attenant) - Propriété sise au 1405, rue du Clos-des-Artisans (Lot 2 227 311 du cadastre du Québec)



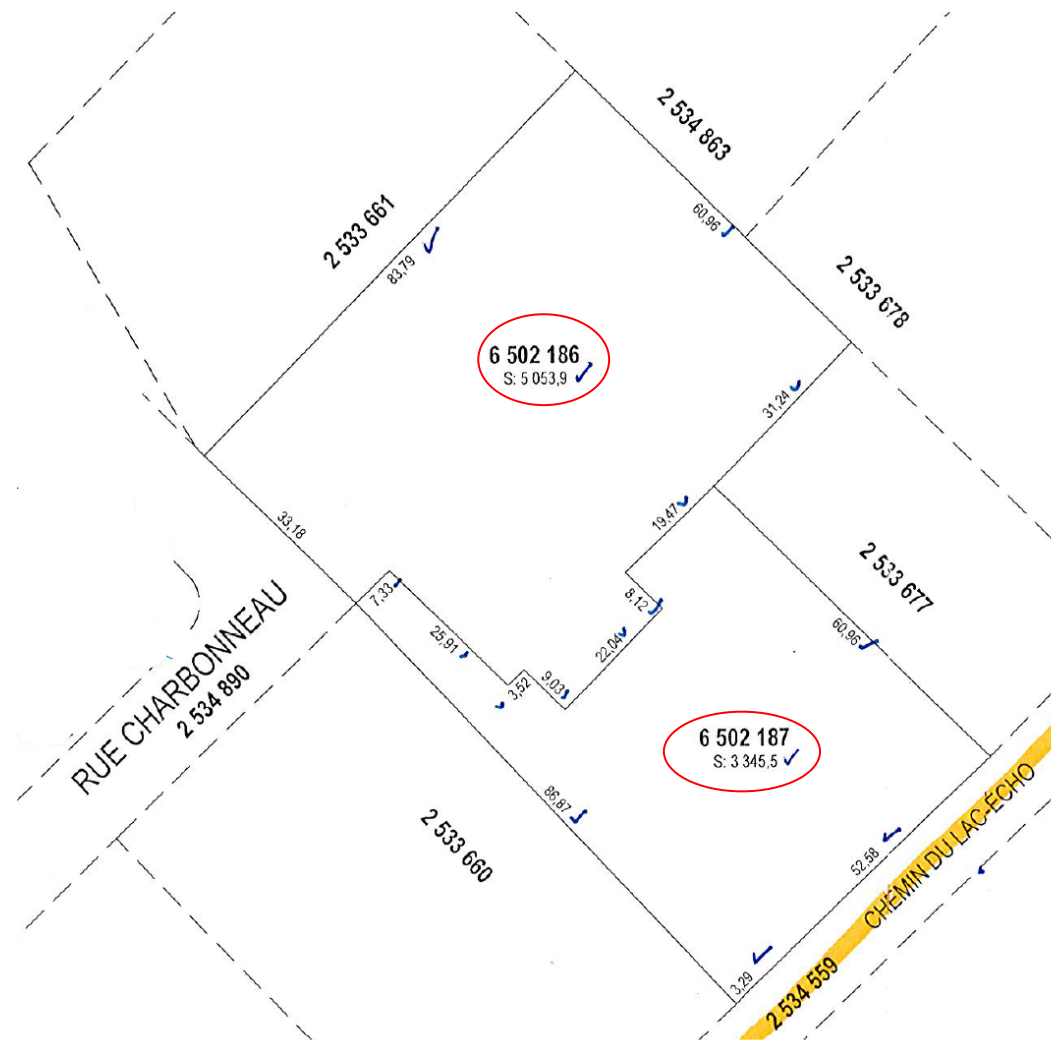
Gestion de l'urbanisme

10.17 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Demande de permis de lotissement numéro 2022-0025 - Création du lot 6 549 570 du cadastre du Québec - Madame Hélène Drouin



Gestion de l'urbanisme

10.18 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Demande de permis de lotissement numéro 2022-0007 - Création des lots 6 502 186 et 6 502 187 du cadastre du Québec - Monsieur Denis Dagenais





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Prochaine séance du conseil municipal

Lundi 19 décembre 2022 à 19 h 30

Bonne fin de soirée !